

# Séance du Conseil Municipal en date du 29 mars 2024

## Nombre de conseillers

- En exercice	15
- Présents	10
- Votants	12
- Absent(s) excusé(s)	4
- Absent(s)	1
- Excluis	
- Pouvoir	2
DATE CONVOCATION	15/03/2024

De la commune de :

**ESTIVAREILLES**

Séance du :

**29 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-neuf mars à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M BARTHELEMY Pierre, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	A	A
BARD Solange	X			CARRIER Charlotte		X		FRERY Eglantine	X		
BARTHELEMY Pierre	X			CLAVERO Daniel	X			GHILAS Sofiane	X		
BEYSSAC Jean-Marc	X			COURTINEL Kévin		X		KURNIK Henriette	X		
BLANC Claudius	X			DUBILLOT Mattéo	X			MEREO Bruno	X		
CARRIER Alexis		X		FAYET Bélanda			X	TROUSSIEUX Elodie		X	

\* **Secrétaire séance :** Eglantine FRERY **Secrétaire auxiliaire :** GRANJON Liliane et SEGUY-FAVIER Julien

\* **Pouvoir(s) :** Alexis CARRIER à Eglantine FRERY. Kévin COURTINEL à Sofiane GHILAS

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la dernière séance
- Compte Administratif 2023 – Commune
- Affectation de résultat 2023 – Commune
- Compte de Gestion 2023 – Commune
- Vote des taux d'imposition 2024
- Vote du Budget Primitif 2024 – Commune
- Compte Administratif 2023 – Centre de Loisirs
- Affectation de résultat 2023 – Centre de Loisirs
- Vote du Budget Primitif 2024 – Centre de Loisirs
- Attribution des subventions aux associations
- Vente de parcelles sectionales lieudit l'Ecloze
- Vente d'une parcelle communale et d'un délaissé de voirie lieudit Viviers
- Questions diverses
- Renseignements divers

M. le Maire propose à l'assemblée de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour du Conseil Municipal : Une première concernant une demande d'achat de deux parcelles de biens sectionaux à l'Ecloze et une seconde concernant l'achat d'une parcelle communale et d'un délaissé de voirie à Viviers présenté par M. JOLY. Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection au rajout de ces deux délibérations.

Le procès-verbal du dernier conseil a été approuvé à l'unanimité

## DEL N°01- 29/03/2024 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMUNE

M. le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres comptabilisés en 2023 concernant les dépenses et les recettes des deux sections. Après présentation par le conseiller municipal le plus âgé, ils ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	224 368,19	132 779,68	0,00	132 779,68	224 368,19
Opérations exercice	664 348,80	682 728,84	109 855,39	260 023,92	774 204,19	942 752,76

Total	664 348,80	907 097,03	242 635,07	260 023,92	906 983,87	1 167 120,95
Résultat de clôture		242 748,23		17 388,85		260 137,08
Restes à réaliser	0,00	0,00	16 382,36	0,00	16 382,36	0,00
Total cumulé	0,00	242 748,23	16 382,36	17 388,85	16 382,36	260 137,08
Résultat définitif		242 748,23		1 006,49		243 754,72

#### DEL N°02-29/03/2024 – AFFECTATION DE RESULTAT 2023 – COMMUNE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'affectation de résultat 2023 à affecter au budget 2024 pour un montant total de 242 748.23€. Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter ce résultat au budget 2024.

#### DEL N°03- 29/03/2024 – COMPTE DE GESTION 2023 – COMMUNE

M. le Maire indique au Conseil que les comptes en possession du trésorier sont en total adéquation avec ceux de la commune. Ceci étant exposé le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2023.

#### DEL N°04- 29/03/2024 – TAUX D'IMPOSITION 2024 – COMMUNE

M. le Maire présente au Conseil Municipal les taux d'imposition votés sur l'exercice antérieur comme suit :

- Taxe Foncière Bâti : **32.77%**
- Taxe Foncière Non Bâti : **63.04%**
- Taxe d'Habitation : **09.75%**

Il indique que pour l'année 2024 les bases de l'état ont subi une augmentation de 3.9%. Compte tenu de cette augmentation il propose de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2024.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de hausse concernant les taux d'imposition communaux pour 2024 et de garder les mêmes taux.

#### DEL N°05- 29/03/2024 – BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le Budget Primitif de la commune pour 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

Fonctionnement : **921 064.23€**

Investissement : **248 982.14€**

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2024.

#### DEL N°06- 29/03/2024 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – CENTRE DE LOISIRS

M. le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du Compte Administratif pour le budget du centre de loisirs comme suit

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	71 074,92	0,00	0,00	0,00	71 074,92
Opérations exercice	13,97	54 638,49	0,00	0,00	13,97	54 638,49
Total	13,97	125 713,41	0,00	0,00	13,97	125 713,41
Résultat de clôture		125 699,44				125 699,44
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	125 699,44	0,00	0,00	0,00	125 699,44
Résultat définitif		125 699,44				125 699,44

Après présentation par le conseiller municipal le plus âgé, ils ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**DEL N°07- 29/03/2024 – AFFECTATION DE RESULTAT 2023 – CENTRE DE LOISIRS**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'affectation de résultat 2023 à affecter au budget 2024 pour un montant total de 125 699,44€. Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter ce résultat au budget 2024.

**DEL N°08- 29/03/2024 – COMPTE DE GESTION 2023 – CENTRE DE LOISIRS**

M. le Maire indique au Conseil que les comptes en possession du trésorier sont en totale adéquation avec ceux de la commune. Ceci étant exposé le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2023.

**DEL N°09- 29/03/2024 – BUDGET PRIMITIF 2024 – CENTRE DE LOISIRS**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le Budget Primitif du Centre de Loisirs pour 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement de la manière suivante :

Fonctionnement : **184 763,86€**

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2024.

**DEL N°10- 29/03/2024 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions versées aux associations pour l'année 2024 de la manière suivante en précisant que ce versement se fera sous présentation de factures d'achats chez des commerçants ou des artisans de la commune :

ASSOCIATION	SOMME
COMITE DES FETES	300,00 €
COMITE DES FETES	1 250,00 €
L'ESTIVALIENNE	150,00 €
LES ANCIENS COMBATTANTS	150,00 €
LA BOULE DE L'ETANG	150,00 €
LA BOULE DE L'ETANG (subvention exceptionnelle)	700,00 €
LA SOCIETE DE CHASSE	150,00 €
LE SYNDICAT AGRICOLE	150,00 €
CLUB DE MODELISME	150,00 €
FAMILLES RURALES	150,00 €
ESTILOISIRS	150,00 €
APE	150,00 €
DES LIVRES ET VOUS	150,00 €
CHEMIN DE FER DU HAUT FOREZ	150,00 €
MAM	150,00 €

**DEL N°11- 29/03/2024 – VENTE DES PARCELLES C 467 ET C 964 A M. DI MANNO ROGER**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. DI MANNO Roger qui souhaite acquérir deux parcelles de biens de section cadastrées C 467 et C 964 au lieu-dit l'Ecloze. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la vente de ces parcelles et autorise M. le Maire à lancer la procédure de consultation des ayants droits des sections de l'Ecloze, de Marandière et de Viviers.

**DEL N°12- 29/03/2024 – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE ET D'UN DELAISSE DE VOIRIE A M. JOLY DOMINIQUE**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. JOLY Dominique, propriétaire des parcelles A 532, A 531, A 538 et A 3121 d'acquérir la parcelle communale A 533 contiguë à sa propriété. De plus afin de régulariser le tracé de la voirie tel que son emplacement actuel, il propose d'acquérir un délaissé de voirie de 13.24m2 situé devant sa parcelle A 521 et un second de 98.54m2 situé entre les parcelles A 3121 et A 531. Il ajoute que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur, le prix du terrain est de 6€ le m2. Ceci étant exposé le Conseil Municipal donne son accord pour la vente et la régularisation de ces différentes parcelles.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Demande de subvention exceptionnelle présentée par la boule de l'étang. Le Conseil Municipal décide de leur allouer la somme de 700€ soit 10% de la somme totale des travaux.
- Reprise du mur du cimetière à certains endroits suite à un état de détérioration avancé.
- Convention entre la commune et la CAF pour faire passer le BAFA et le BAFD aux agents de la commune.
- Point sur les prochaines élections européennes du 09 juin 2024
- Le gîte n°2 va être remis à la location suite au départ de son locataire.
- Les bulletins municipaux ont été remis pour la distribution.

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h10

Le Maire,  
**Pierre BARTHELEMY**



La secrétaire de séance,  
**Eglantine FRERY**

